

SEANCE DU MARDI 21 JUILLET 2009

DATE DE CONVOCATION :	15/07/2009	NOMBRE DE CONSEILLERS :	10
DATE D’AFFICHAGE :	15/07/2009	PRESENTS :	9
		VOTANTS :	9

L'an deux mil neuf le vingt et un juillet à 20 h 30 le conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur CORNÉE Hervé, Maire.

Etaient présents : MM BODIN Jean-Pierre et ROCHER Marc, MME HEMON Céline, M LUTELLIER Sylvain, MMES DEROUIN Brigitte et BOISARD Véronique, MM VERON John, ROCHER Jean-Luc, et.

Etaient absents excusés : HERMAGNÉ Christophe

Etait absent non excusé : /

Formant la majorité des membres en exercice, M. BODIN Jean-Pierre a été élu secrétaire

Cantine/Garderie : Monsieur Le Maire fait le point sur l'avancement de chantier. Les menuiseries alu sont de couleur marron, ce qui a surpris l'ensemble de la commission travaux. De ce fait, l'habillage de la façade va rester de couleur grise afin d'avoir un ensemble harmonieux. Les dernières menuiseries seront posées la semaine prochaine. Une plus value est nécessaire pour le plafond de la garderie qui ne peut être conservé et sera refait entièrement en plafond acoustique.

Pour le compteur d'eau, le conseil municipal décide de raccorder la cantine/garderie à celui de l'école maternelle située dans la cour. Des travaux sont nécessaires dont l'enrobé à couper. Il est décidé de couper la cour en angle droit vers le trottoir et de poursuivre la tranchée le long du trottoir plutôt que de couper l'enrobé de la cour sur toute sa longueur. Plusieurs devis sont proposés et le conseil municipal retient le devis de l'entreprise VERON, jugée la plus à même d'effectuer ces travaux. Montant du devis 903.00 € H.T.

Un devis va être demandé pour la réfection du pignon route du Pertre, correspondant à l'ancien logement des instituteurs.

Prochaine réunion de chantier mardi 1^{er} septembre 2009.

THT : L'enquête publique est achevée. Monsieur Le Maire présente le devis de Luc LEROY Géobiologue qui s'élève à 33550.00 € HT plus environ 5000.00 € HT par an pendant 5 ans, ce devis va être transmis aux responsables politiques départementaux afin qu'ils financent le coût de cette facture. RTE commence à travailler avec lui et il faut espérer que cela facilite l'approche. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Juvigné a déposé un dossier PAP, mais la réunion a été annulée.

Nouveau tarif de cantine année scolaire 2009-2010

Monsieur Le Maire PROPOSE au conseil municipal de modifier les tarifs de cantine scolaire pour la prochaine rentrée scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE son ACCORD et FIXE comme suit les tarifs des repas enfants et adultes :

- Repas enfant : 3.00 €
- Repas adulte : 3.50 €

Nouveau tarif de garderie périscolaire année scolaire 2009-2010

Monsieur Le Maire PROPOSE au conseil municipal de modifier les tarifs de garderie périscolaire pour la prochaine rentrée scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE son ACCORD et FIXE comme suit les tarifs pour la garderie du matin ou du soir quelque soit le temps passé par l'enfant !

- 1.00 € le ticket pour la garderie du matin ou du soir

Achat des murs du Commerce « L'Epi d'Or »

Monsieur Le Maire INFORME le Conseil Municipal que la lice est comprise avec le fonds de commerce et qu'elle a été estimée 3000.00 € par le notaire. Il faudra que dans le bail avec M. RENOU, repreneur,

il soit stipulé qu'elle revienne à la commune et pour la même valeur lors de la cessation d'activité de Monsieur RENO. Le montant de la location est fixé à 200.00 €/ mois.

La subvention préfectorale du FISAC va être accordée prochainement, quant au dossier de la DRCA de Nantes, nous n'avons pas connaissance de la suite donnée à ce dossier.

La signature va intervenir avec les conjoints HUCHEDE en fin de semaine, c'est pourquoi

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE son ACCORD pour l'achat des murs du commerce « L'Epi d'Or » de BEAULIEU SUR OUDON des conjoints HUCHEDE Michel, HUCHEDE Marie-Laure épouse MASSEROT et HUCHEDE Irène, au prix de 120000.00 € frais en sus à la charge de la commune de Beaulieu-sur-Oudon

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte à intervenir près de Maître GOUABAU Georges Notaire à Cossé le Vivien.

Emprunt : Monsieur le Maire présente les propositions de demande de prêt des organismes suivants

TX FIXE ECHEANCES CONSTANTES		
150 000 €	10 ANS	
BANQUE	TX ANNUEL	TX TRIMEST
CREDIT MUTUEL	4.23%	4.21%
CAISSE EPARGNE	3.96%	3.91%
CREDIT AGRICOLE	4.04%	4.02%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de prêt suivante de la Caisse d'Epargne avec un taux de 3.96 % selon les termes suivants :

Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, le Conseil Municipal décide :

Article 1

Pour financer la construction de la cantine/garderie, la Commune de Beaulieu sur Oudon, contracte auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire un emprunt d'équipement primolocal à taux fixe avec les caractéristiques financières suivantes :

- montant 150 000 EUROS
- durée initiale 10 ANS
- amortissement PROGRESSIF
- taux 3.96 %
- périodicité ANNUELLE
- frais de dossier NEANT

Article 2

M. CORNÉE Hervé, Maire, est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Ligne de crédit de trésorerie :

LIGNE DE TRESORERIE
Montant 150 000 €

BANQUE	TX INTERET TRIMESTR
CREDIT MUTUEL	/
CAISSE EPARGNE	1.583%
CREDIT AGRICOLE	1.826%

Concernant la ligne de trésorerie: les 2 banques qui ont souhaité répondre, sachant que le Crédit Mutuel a volontairement refusé de faire une offre au motif qu'il s'estime suffisamment engagé financièrement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient pour la ligne de trésorerie la Caisse d'Epargne également avec un taux de 1.583 % dans les termes suivants :

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance , et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Beaulieu sur Oudon décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de Beaulieu sur Oudon décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 150 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable T4M + marge de 0.90 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : TRIMESTRIELLE civile, à terme échu
 - Frais de dossier : 150 Euros
 - Commission d'engagement : 0
 - Commission de gestion : 0
- 0 % du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
0 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office ou bien par virement CRI-TBF au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

La Commune de Beaulieu sur Oudon autorise, Monsieur Hervé CORNÉE, Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

Article-3

la Commune de Beaulieu sur Oudon autorise Monsieur Hervé CORNÉE, Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Emprunt : Monsieur le Maire INFORME les conseillers municipaux que la communauté de communes du Pays de Loiron va très certainement passer en TPU au 1^{er} janvier 2010. Une étude comptable va être réalisée par M. CES des services fiscaux, nous permettant de connaître nos marches de manœuvre.

Remplacement d'été Maurice : La lagune est à entretenir 2 fois par semaine, ainsi que l'arrosage des fleurs de la salle des fêtes et du lavoir, pendant les congés de Maurice. Marc, Christophe, Hervé et éventuellement Sylvain, prennent en charge ce travail. Hélène assurera le ménage de la salle des fêtes au mois d'août.

Voirie : Pour les travaux de voirie c'est l'entreprise SECHE qui a été retenue. Les quantités de matériaux sont plus élevés et par ailleurs elle a fait un geste commercial en baissant à 2.25 €.

Les fossés vont être refaits par les entreprises VERON et WTP.
CR de Sautecourt par WTP et de la roudière au bourg par l'entreprise VERON + le recalibrage du début du Chemin des Reinettes.

Divers :

Radon : Les résultats dans l'ancienne classe maternelle sont un tout petit au dessus des normes réglementaires, quelques petits travaux sont à prévoir : réglage VMC, doubler les prises d'air des fenêtres, faire un évent pour le puits, vérifier qu'aucun évent ne sorte dans le grenier) puis un teste sera refait.

Peinture Foot : Un devis s'élève à 342.00 € TTC, le Conseil DONNE son ACCORD.

Livre sur BEAULIEU : dédicace le samedi 25 juillet, Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à venir. Prix du livre 15 €

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL LE 15 SEPTEMBRE A 20H30